

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60674-2

1988

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2001-10

Amendement 1

**Spécification pour les films en matière plastique
à usages électriques –**

**Partie 2:
Méthodes d'essai**

Amendment 1

**Specification for plastic films for electrical
purposes –**

**Part 2:
Methods of test**

© IEC 2001 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

G

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 15C: Spécifications, du comité d'études 15 de la CEI: Matériaux isolants.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
15C/1263/FDIS	15C/1310/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2005. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 4

Ajouter à la liste des publications CEI la nouvelle référence suivante:

CEI 60260:1968, *Enceintes d'épreuve à humidité relative constante fonctionnant sans injection de vapeur*

Page 26

16 Facteur de dissipation – Permittivité

Remplacer le titre et le texte existants par les suivants:

16 Facteur de dissipation et permittivité

La gamme de fréquences comprises entre 50 Hz et 100 MHz est couverte et deux méthodes sont disponibles.

16.1 Méthode 1

L'essai doit être réalisé sur une éprouvette plane conformément à la CEI 60250, modifiée par les dispositions du présent article, à une fréquence devant faire l'objet d'un accord entre fournisseur et acheteur et à une température de $23\text{ °C} \pm 2\text{ K}$ sauf spécification contraire indiquée dans la spécification appropriée du matériaux de la CEI 60674-3.